

Congé maternité

Le début du congé maternité peut être reporté s'il est attesté, par certificat médical, que le nouveau-né doit rester en milieu hospitalier. Le congé maternité débute lorsque l'enfant retourne auprès de sa mère. Le droit au salaire durant cette période dépend des dispositions prévues par votre employeur.

Du conseil juridique au problème d'organisation:

Le Service social est à votre disposition

- Informations concernant les allocations diverses, les assurances, les crèches, les garderies, les mamans de jour, les lieux de rencontre parents-enfants.
- Réponses lors de l'absence d'une assurance maladie ou d'un permis de séjour.
- Accompagnement et soutien psycho-social.
- Orientation en cas de naissance multiple: organisation, soutien, trousseau, mobilier.
- Layette et prêt de matériel.
- Conseils juridiques concernant le droit du travail, le congé maternité, la reconnaissance de l'enfant, la recherche ou le désaveu en paternité.

Isolement en néonatalogie

Lors du séjour de votre enfant en néonatalogie, il se peut que vous soyez confrontés à la mise en «isolement» de votre enfant ou d'un patient voisin. La mise en isolement est pratiquée lors de deux situations:

- Lors d'une suspicion d'infection à un germe particulier. Des examens divers seront effectués afin de confirmer ou d'exclure la présence du germe.

- Lors d'une forte diminution des défenses immunitaires.

Ces mises en isolement se traduisent par: le port de gants et de sur-blouse verte, un panneau indique que le patient est placé en isolement.

Ces mesures n'empêchent en rien l'infirmière qui travaille auprès d'un enfant en isolement de s'occuper d'un autre enfant.

Préparation à la sortie et départ

Votre départ de la maternité

Vos visites représentent un moment privilégié pour vous et votre enfant. Mais elles ne seront peut-être pas toujours faciles à organiser si vous habitez en dehors de Lausanne ou si vous avez d'autres enfants.

Si vous désirez rester proches de votre enfant et que votre lieu de domicile est éloigné géographiquement, il existe des possibilités de vous accueillir à proximité de votre enfant, parlez-en à l'infirmière ou prenez contact avec le Service social au 021 314 34 73.

Le départ de votre enfant

Lorsque votre enfant n'a plus besoin de traitement et qu'il s'alimente entièrement par la bouche, le retour à domicile est proche. Le jour de la sortie de votre enfant, le centre de puériculture de Lausanne ou l'infirmière du centre médico-social de votre région sera informé de son retour à domicile.

Lors du retour à domicile en voiture, vous devez installer votre enfant dans un siège auto adapté.

Service de néonatalogie

Où nous trouver ?

Hospitalisations

Maternité 4^e	Réception	021 314 34 64
	Soins intensifs	021 314 00 00/079 556 41 12
	Soins intermédiaires est	021 314 00 00/079 556 53 88
	Soins intermédiaires ouest	021 314 00 00/079 556 06 93
Maternité 8^e	Soins spécialisés	021 314 00 00/079 556 54 07

Consultations

Maternité 5^e		079 556 55 02
--------------------------------	--	---------------

Parents Familles

Maternité 8^e	Espace Parents Familles	021 314 66 05
--------------------------------	-------------------------	---------------

Nutrition

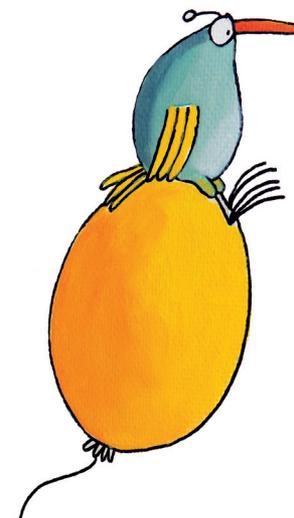
Maternité 2^e	Centre nutritionnel infantile	021 314 32 67
--------------------------------	-------------------------------	---------------

Service social

Maternité 3^e		021 314 34 73
--------------------------------	--	---------------

Ce feuillet contient des renseignements pratiques sur les conditions de séjour dans notre service. L'équipe reste à votre disposition pour tout complément d'information et mettra tout en œuvre pour aider votre enfant et vous-mêmes à bien vivre cette hospitalisation.

www.chuv.ch/neonatalogie



Vie quotidienne

Votre présence est essentielle auprès de votre enfant, et nous avons aussi besoin de vous pour le soigner. Dès que vous le pourrez, et que l'état de santé de votre enfant sera stabilisé, l'équipe soignante vous proposera de participer à certains soins (changement de couche, toilette...), et cela même s'il est en incubateur. Vous pourrez aussi prendre votre enfant sur vous, «en kangourou». Si vous souhaitez allaiter, les infirmières vous aideront à mettre votre enfant au sein et vous expliqueront comment tirer votre lait. Nous mettons à votre disposition une brochure concernant l'allaitement.

Afin de permettre à votre enfant de sentir votre présence, vous pouvez lui laisser un petit linge que vous aurez porté contre votre peau. Vous pouvez également amener des peluches ou tout autre objet personnel lui permettant d'être en lien avec vous.

Principe à respecter et visite des proches

Les visites ont lieu de 8h00 à 19h00 et de 20h00 à 7h00.

Les 2 périodes intermédiaires (07h00 à 08h00 et 19h00 à 20h00) sont réservées au changement d'équipes infirmières et à la transmission des informations. Nous vous demandons de bien vouloir respecter ces horaires afin que cet échange entre professionnels puisse s'effectuer dans les meilleures conditions possibles. En dehors de ces 2 heures, nous vous invitons à venir rendre visite à votre enfant à tout moment et aussi longtemps que vous le souhaitez.

Au maximum deux personnes à la fois, dont obligatoirement un des parents,

peuvent être présentes auprès de votre enfant; nous vous prions de ne pas vous approcher des autres enfants. Le choix des personnes est de votre ressort. Dans la mesure du possible et pour des raisons d'organisation, il est recommandé de planifier les visites avec l'infirmière. En ce qui concerne les enfants, seuls les frères et sœurs sont autorisés à entrer pour une courte visite. Pour éviter tout risque de maladie contagieuse, l'infirmière vous posera quelques questions avant cette visite.

Sachez que le CHUV met à disposition une halte garderie gratuite (à côté de l'entrée du parking public, côté CHUV) pour les frères et sœurs, ouverte la semaine (lundi, jeudi et vendredi de 8h à 14h, mardi et mercredi de 11h45 à 18h).

Les médecins et les infirmières doivent échanger beaucoup d'informations concernant les patients, afin de pouvoir garantir une prise en charge optimale de ceux-ci. Nous vous remercions de respecter la confidentialité et l'intimité de tous nos patients lors de visites médicales qui concernent d'autres enfants hospitalisés dans le même secteur.

Nos patients sont fragiles, aussi demandons-nous à toute personne entrant dans le service de suivre les consignes suivantes:

- Relever les manches et enlever les montres, bagues et bracelets.
- Attacher les cheveux (s'ils sont longs).
- Désinfecter les mains et avant-bras avec du Sterillium®.
- Eteindre votre téléphone portable avant votre entrée dans la division pour éviter des interférences.

Des vestiaires et casiers sont à votre disposition dans les sas d'entrée pour y déposer vos effets personnels, en entrant à gauche pour les femmes et à droite pour les hommes.

Vous pouvez obtenir des informations sur l'état de votre enfant par téléphone. Celles-ci sont données uniquement au père et à la mère, le personnel soignant se permettra de vérifier votre identité.

Présentation du service

Le Service de néonatalogie est spécialisé dans la prise en charge d'enfants nés avant 37 semaines de gestation (prématurés) ainsi que tous les nouveau-nés à terme dont l'état nécessite des soins et une surveillance intensive.

Elle est constituée de lits de soins intensifs, de lits de soins intermédiaires et de lits de soins spécialisés.

Afin de garantir une surveillance constante, médecins et infirmières sont présents continuellement auprès des bébés.

L'équipe soignante est composée d'infirmières et d'aides-soignants. L'équipe médicale comprend un médecin-chef, des médecins cadres néonatalogues, des médecins chefs de clinique, des consultants et des médecins assistants.

À votre disposition

Nous vous attendons à l'espace Parents – Familles situé au 8ème étage (ouest) de la maternité. Nous vous y offrons un espace convivial où il est possible de venir vous ressourcer. Une cuisine et une salle à manger sont à votre disposition. N'hésitez pas à contacter notre responsable, au 021 314 66 05.

Le Groupe Fratrie, composé d'une infirmière, d'une pédopsychiatre ou d'une assistante sociale, anime chaque semaine (vendredi de 15h00 à 16h30) une rencontre avec les frères et sœurs des nouveau-nés hospitalisés. Pour des renseignements et une inscription, contactez l'infirmière qui s'occupe de votre enfant.

Les frais d'hospitalisation et les assurances

Prise en charge des frais d'hospitalisation

En règle générale, les frais d'hospitalisation d'un nouveau-né dans le Service de néonatalogie sont couverts par l'Assurance Invalidité. Si l'hospitalisation de votre enfant n'est pas du ressort de l'Assurance Invalidité, c'est la caisse maladie de votre enfant qui paiera les factures du CHUV. Les employés à la réception de la néonatalogie vous contacteront pour signer le formulaire AI afin de l'adresser à l'office AI concerné. Si cette formalité n'a pu être réglée pendant le séjour de votre enfant, le Service social vous l'enverra par courrier. L'assurance maladie étant obligatoire en Suisse, vous devez conclure une assurance de base pour votre enfant auprès d'une caisse maladie.

